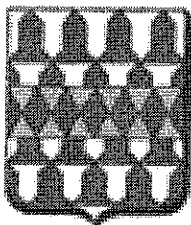


Commune  
De  
MOUTHOMET

**Maire de Mouthomet**  
**01 place de la Mairie**  
**11 330 MOUTHOMET**  
Madame Christelle HERMAND

-----  
11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthomet@orange.fr](mailto:mairie.mouthomet@orange.fr)

📞: CH/SB/17131

A

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 20 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Alain TALOUR a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Angharad DAFYDD STYLES,  
(dans l'ordre alphabétique) Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI,  
Alain TALOUR

Absents : Jérôme GAZEAU, Pierre GUAGNO, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Odile PATISSOU

Procurations : De Pierre GUAGNO à Angharad DAFYDD-STYLES

### 1. Validation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2017

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2017, appelle de leur part des observations.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2017 a été envoyé aux conseillers le 22 juin 2017 pour relecture et validation. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a donc été porté à l'affichage public et diffusé sur le site internet de la commune.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'adopter.

Monsieur Jean ANTONIETTI prend la parole et propose aujourd'hui une modification au niveau du paragraphe concernant le retour d'information sur le rendez-vous avec les responsables de la CAVALE le 6 juin dernier.

Il demande de remplacer "*Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur PAGES (Président) et Monsieur BONNEMORT (Directeur) afin de présenter la nouvelle équipe municipale, de faire un point sur notre collaboration et notamment ses aspects communication*" par "*Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur PAGES (Président) et Monsieur*

*BONNEMORT (Directeur) afin de présenter le nouveau maire et les nouveaux adjoints, de faire un point sur notre collaboration et notamment ses aspects communication."*

*Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*VALIDE la modification soumise par Monsieur Jean ANTONIETTI, telle que décrite ci-dessus,*

*ADOpte ensuite le compte-rendu modifié de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2017.*

## **2. Gestion de la ressource en eau du village**

Tout d'abord, Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que depuis les travaux de réparation de la fuite de la canalisation d'alimentation en eau potable de la rue de la caserne, la consommation d'eau du village est revenue à un niveau normal, soit environ 23 à 25 m<sup>3</sup>/jour, contre 40 m<sup>3</sup>, avant travaux. Il est à souligner que c'est une très bonne nouvelle.

Par contre, en ce qui concerne le forage de « la Prade », le niveau de celui-ci est en baisse et il a atteint la réserve d'eau non renouvelable. Certains utilisateurs prélèvent d'importantes quantités d'eau, à tel point que l'approvisionnement en eau du village sera pénalisé si on ne fait rien. Aussi, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Aude conseillent à la commune de limiter les prélèvements des utilisateurs.

Les huit utilisateurs ont été contactés il y a quelques semaines afin de leur demander les quantités d'eau qu'ils prélèvent. Les besoins sont d'environ 1 m<sup>3</sup>/jour pour les utilisateurs, et parfois beaucoup moins pour certains ; à part un maraîcher dont les besoins sont estimés à 1,5 m<sup>3</sup>. Vu la situation de sécheresse, chacun s'est engagé à ne pas consommer plus d'1 m<sup>3</sup> par jour, soit 20 minutes de pompage afin de pouvoir maintenir le service.

Dans le but de ne pas pénaliser l'ensemble des utilisateurs et de au mieux gérer la ressource, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, après avoir pris conseil auprès des services compétents, de rédiger un nouvel avenant à la convention d'utilisation du forage afin :

- d'interdire l'arrosage en pleine terre aux heures chaudes de la journée ; l'arrosage devra avoir lieu en fin de journée,
- de limiter la consommation à 1 m<sup>3</sup> par jour ou 2 m<sup>3</sup> tous les deux jours, pour les personnes qui utilisent des cuves de 2 m<sup>3</sup>. En cas de non-respect de ces règles, la convention sera rompue sans remboursement possible du forfait annuel de 30 euros,
- d'encourager le stockage de l'eau durant les périodes de pluie et de privilégier des méthodes de culture favorisant les économies d'eau (paillage, ...).

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*DONNE SON ACCORD pour la rédaction d'un nouvel avenant à la convention d'utilisation du forage de « la Prade » comprenant les restrictions et préconisations stipulées ci-dessus.*

A la suite des discussions de fin juin avec les éleveurs, la consommation d'eau à « la Prade » avait diminué, mais à l'heure actuelle les consommations augmentent à nouveau de manière excessive, allant jusqu'à 14 m<sup>3</sup>/jour. L'idéal serait d'avoir un système automatique à carte qui décompterait les consommations de chacun ; mais à ce jour, le coût est trop élevé pour la commune.

Étant donné que certains utilisateurs consomment trop et parfois la nuit, il est proposé d'étudier la mise en place d'une minuterie afin de couper l'accès à l'eau du forage durant la nuit.

Les utilisateurs seront contactés afin de valider avec eux les plages horaires de fermeture du forage.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

***DONNE SON ACCORD** à la mise en place de coupures d'eau au forage de « la Prade » grâce à la programmation d'une horloge, après concertation avec les utilisateurs.*

Enfin, au vu de l'état de sécheresse, il faudra probablement, comme les années passées, limiter encore plus l'accès au forage afin de permettre l'alimentation en eau du village.

En 2018, il sera étudié la possibilité de mise à disposition de la source de « Fontvive » pour les éleveurs, ce qui permettrait de garder le forage de « la Prade » pour la consommation du village.

### **3. Fin de versement de l'indemnité du deuxième adjoint**

Monsieur Jacques BENUREAU (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire) indique aux membres du Conseil Municipal son souhait de trouver un emploi, ce qui le rendrait moins disponible pour la commune. S'il tel est le cas, il souhaitera alors ne plus bénéficier de son indemnité.

### **4. Représentation de la commune au sein des organismes extérieurs et point sur les commissions**

Si Monsieur Jacques BENUREAU trouve en effet un emploi, des modifications devront être envisagées au niveau de la représentation de la commune au sein des organismes extérieurs et des commissions.

Le cas échéant, le Conseil Municipal en rediscutera.

### **5. Organisation de la fête des jeunes**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain TALOUR sur ce point. Il expose donc le déroulement de la fête DJ du vendredi 4 août prochain et montre les affiches qui seront diffusées. Des flyers seront également déposés dans les boîtes aux lettres des villageois.

La fête aura lieu à partir de 19h sur la place de la fontaine, ou sous le hangar intercommunal en cas de mauvais temps. La commune remercie la C.C.R.L.C.M. qui accepte de nous prêter le hangar si besoin.

L'animation sera assurée par le « Duo Infernal ». La prestation du DJ débutera à 22h jusqu'à 2h. La musique débutera à partir de 19h. La régie des festivités assurera une petite restauration (grillades frites) et une buvette (bières, muscat et boissons non alcoolisées).

La commune s'est rapprochée du KeZaKo avant d'organiser cette soirée, afin de voir si cela dérangeait que la régie des festivités assure une buvette et de la petite restauration afin de financer la soirée DJ. Gisèle comprend tout à fait et cela ne lui pose aucun souci.

### **6. Sécurisation de la D613 : étude de la mise en place provisoire de STOP**

L'Agence Technique Départementale ayant refusé la pose de coussins berlinois sur la D613 pour limiter la vitesse de circulation ainsi que le marquage et la pose de poteaux en plastique, le Conseil Municipal réfléchit à une alternative afin de sécuriser la route départementale dans l'attente de la sécurisation proposée par l'Agence Technique Départementale, qui s'avère trop onéreuse pour la commune à ce jour (plusieurs centaines de milliers d'euros).

La pose de STOP étant une compétence du Conseil Municipal à l'intérieur de l'agglomération, il est proposé aux conseillers l'étude de la possibilité suivante :

- pose d'un STOP sur la D613 pour les personnes arrivant du Pont d'Orbieu, au niveau du croisement de la rue des écoles,
- pose d'un STOP pour les personnes venant de Laroque de Fa, au niveau du croisement de la rue du lavoir.

Monsieur Hervé BARO (Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude) propose une rencontre à la rentrée de septembre prochain avec l'Agence Technique Départementale afin de

trouver enfin une solution à ce souci de sécurisation de la D613, porté par la commune depuis de nombreuses années.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*ACCEPTE l'étude de la pose de STOP, par le biais d'une demande de devis prochainement réalisée.*

## **7. Sécurisation du village : réglementation de la circulation**

Plusieurs panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/h sont présents dans le village, notamment au niveau de la rue de la gare, de la rue du moulin à vent et de la rue des écoles. Afin de respecter la réglementation, ceux-ci doivent être complétés par un arrêté. N'ayant pas dans les archives de la mairie les arrêtés correspondants, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération allant dans ce sens.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*FIXE à 30 km/h la vitesse maximale de circulation autorisée dans les rues de la gare, du moulin à vent et des écoles.*

*AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés correspondants.*

Afin de diminuer la vitesse dans la rue de la gare, l'Agence Technique Départementale nous propose la pose d'un céder le passage au croisement de la rue de la gare et de la route de Salza.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*SOUHAITE sur ce dernier point l'étude de la pose d'un STOP.*

Le Conseil Municipal souhaite également une réflexion au sujet du croisement de la rue du moulin à vent et de la route de Salza, afin de sécuriser au mieux la traversée des enfants vers l'école.

Ce sujet sera également abordé lors de la réunion qui aura lieu à l'automne avec l'Agence Technique Départementale et Monsieur Hervé BARO.

## **8. Revalorisation de l'I.R.L. (indice de référence des loyers)**

Compte tenu du fait que le texte n'est pas encore paru au Journal Officiel, ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Il s'agit de la clé de calcul permettant la revalorisation du montant du loyer de l'appartement communal.

## **9. Questions et informations diverses**

### **a. Epandage des boues à la station d'épuration**

Afin de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration, la commune de Laroque de Fa a été contactée. Monsieur Claude AZEAU nous propose de réaliser l'épandage à l'aide d'une benne à vendange et d'un tracteur.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*ACCEPTE le principe de faire appel aux services de Monsieur Claude AZEAU afin d'épandre les boues de la station d'épuration.*

Les foins étant récoltés, l'épandage pourra avoir lieu courant août sur le site prévu au plan d'épandage. Les prélèvements pour analyse des boues avant leur épandage seront réalisés cette fin de semaine.

**b. Friperie**

L'association "le Parchemin" à Limoux propose à la commune de récupérer les sacs d'habits et les objets de la friperie chaque mois. En effet, une fois les encombrants portés à la déchèterie, les camions repartent vers Limoux à vide. Cette proposition est très intéressante pour la commune qui pourra ainsi se débarrasser de ses stocks gratuitement, ce qui permet des économies de temps et de carburants. Les habits et objets en bon état seront ensuite vendus à petits prix dans le magasin de Limoux ; ceux en mauvais état seront quant à eux recyclés.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert de la friperie vers l'extension de l'ancienne perception, Monsieur Jacques BENUREAU a réalisé les plans afin de déposer une demande de déclaration préalable de travaux. Une fois instruite par les services de l'Etat (D.D.T.M.) et acceptée, les travaux de l'extension de l'ancienne perception pourraient débiter à l'automne prochain.

**c. Exposition de Monsieur Thierry GONNET**

Monsieur Thierry GONNET a offert à la mairie un tryptique pour la salle des repas. Monsieur Jacques BENUREAU propose également à la commune des oeuvres numériques qui pourraient être imprimées pour exposition dans la salle des repas, entre deux expositions temporaires.

**d. Document unique**

Messieurs Jacques BENUREAU et Guy DEGRUGILLIER présentent aux membres du Conseil Municipal le travail entamé sur le document unique. Il leur faudra beaucoup de temps afin de finaliser ce dernier, obligatoire depuis 2001.

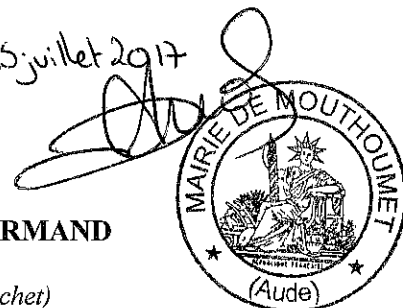
**e. ADHCo**

Monsieur Jérôme HERVOUET indique à l'assemblée que le POM'S de Lanet va prochainement se doter de jeux de société à prêter. Il souhaiterait travailler avec la friperie afin de conditionner les jeux de manière participative avec les habitants; ce serait l'occasion de faire connaître ce service du POM'S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Pour extrait :  
En mairie, le 25 juillet 2017

**Christelle HERMAND**  
Maire  
(Signature et cachet)



*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*

